

# Permis R – CDG / Théorie - Maintien de compétence

Autorisation de circuler sur les aires de manœuvre – Permis R - CDG



## NIVEAU

Maintien



## PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne détentrice d'un permis R et conduisant régulièrement dans l'ensemble du secteur Manœuvre (MAN) de l'aéroport Charles De Gaulle, hors secteur P.



## OBJECTIFS

- Actualiser la connaissance de la réglementation et des consignes permettant de conduire en sécurité dans le secteur Manœuvre de l'aéroport Charles De Gaulle, à l'exclusion du secteur P.
- Attention, cette formation doit être complétée par une formation pratique obligatoire à la charge de l'employeur (voir Consigne n°3 / ADP).



## CONTENU

### Théorie

- La réglementation.
- L'aire de manœuvre : Les pistes et leurs protections / Les voies de circulation avion / Les sens de circulation / La signalisation, les marquages et les balisages / Les servitudes / Les aires de dégivrage.
- Les règles d'exploitation : L'équipement et la signalisation des véhicules et engins / Les règles de circulation / Les particularités de circulation / Les procédures d'urgence.
- La sécurité en exploitation : les FOD / Le danger des moteurs / La notification d'incident.
- La radiocommunication : Les indicatifs d'appel / Les principes de mise en œuvre / Les fréquences radio en service sur CDG.

Consigne n°3 - Aéroport de Paris / CDG

 **Durée** à titre indicatif

7,5 heures.

 **Prérequis**

Permis R – CDG en cours de validité.

 **Méthode**

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

 **Evaluation**

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

 **Validité**

24 mois.

 **Contact**

 + 33 1 48 16 37 24

 [ifma@geh.aero](mailto:ifma@geh.aero)

 <http://ifma-recette.signature-code.net/fr/>